

RG0

1. Identification

Nom du produit : RG0
Code : RG0T, RG017, RG055, RG0180
Fournisseur : SINTO inc.
 3750, 14e avenue
 Saint-Georges, Québec
 G5Y 8E3

Téléphone : 800-463-0025
Numéro d'appel d'urgence : 800-463-0025
Heures disponibles : 8h-17h
Usage recommandé : Graisse
Restrictions d'utilisation : Aucune

2. Identification des dangers

Classification Pas une substance ni un mélange dangereux.
Éléments étiquette Pas une substance ni un mélange dangereux.
Autres dangers Inconnu.

3. Composition / information sur les ingrédients

Composants dangereux

Nom chimique	No. CAS	Concentration (%w/w)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-65-0	>=30 - <60
Huiles de paraffine (pétrole) déparaffinées catalytiques lourdes	64742-70-7	>=30 - <60
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6	>=1 - <5
Calcium dodecylbenzenesulphonate	26264-06-2	>=1 - <5
Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium	61789-86-4	>=1 - <5

4. Premiers soins

En cas d'inhalation	Déplacer à l'air frais. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche à l'eau Ne pas faire vomir sans avis médical. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyen d'extinction approprié	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone
Moyens d'extinction inadéquats	Inconnu
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Autres informations	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète résistant au feu.

RG0

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Endiguer. Absorber avec un absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.

7. Manipulation et stockage

Conseils pour une manipulation sans danger

Garder hermétiquement fermé. Protéger de toute contamination.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter un équipement de protection adéquat.

Conditions de stockage sûres

Stocker conformément à la réglementation locale.
Les récipients ayant été ouverts doivent être fermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions d'entreposage

Conserver à l'écart des agents oxydants.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type)	Paramètres de contrôle /	Base
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-65-0	TWA (Brouillard)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
Calcium carbonate	471-34-1	VEMP (Poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL

Mesures d'ordre technique

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé.

Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide, havane
Odeur	Données non disponible
Seuil de l'odeur	Donnée non disponible
pH	Sans objet
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	> 180 °C
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
SOLUBILITÉ	
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible
Coefficient de partage (noctanol/eau)	Donnée non disponible
Température d'auto- inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Produits incompatibles	Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, bioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée). Oxydes de soufre

11. Données toxicologiques

TOXICITÉ AIGUË

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Remarques: Données non disponible

Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

COMPOSANTS:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode : Directives du test 401 de l'OCDE BPL : oui Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat): > 5,53 mg/l Durée d'exposition : 4 h Atmosphère d'essai : poussière/brouillard Méthode : Directives du test 403 de l'OCDE BPL : oui Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode : Directives du test 402 de l'OCDE BPL : oui Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

RG0

Huiles de paraffine (pétrole) déparaffinés catalytiques lourdes :

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg Méthode : Directives du test 401 de l'OCDE BPL : oui Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat, mâle et femelle)) : > 5,53 mg/l Durée d'exposition : 4 h Atmosphère d'essai : poussière/brouillard Méthode : Directives du test 403 de l'OCDE BPL : Pas d'information disponible. Évaluation : La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation. Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg Méthode : Directives du test 402 de l'OCDE BPL : oui Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Acide benzenesulfonique,dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg Méthode : Directives du test 401 de l'OCDE Remarques : Le dosage n'a causé aucune mortalité. DL50 (Rat, mâle) : >16000 mg/kg BPL : oui
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat, mâle et femelle)) : > 1.9 mg/l Durée d'exposition : 4 h Atmosphère d'essai : poussière/brouillard Méthode : OPP 81-3 Acute Inhalation toxicity BPL : oui Évaluation : La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation. Remarques : Le dosage n'a causé aucune mortalité.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg Méthode : 40 CFR, Section 163.81-5, Federal Register, August 22, 1978 as modified in accordance with the revised EPA Pesticide Assessment Guidelines November 1982 BPL : oui

Calcium dodecylbenzenesulfonate :

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >1300 mg/kg BPL : non DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg BPL : oui Remarques : Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (EC)
-------------------------------	---



Fiche de données de sécurité

RG0

Acide sulfoniques, pétrole, sels de calcium :

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >1300 mg/kg Remarques : Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat, mâle et femelle)) : > 1.9 mg/l Durée d'exposition : 4 h Atmosphère d'essai : poussière/brouillard Méthode : OPP 81-3 Acute Inhalation toxicity BPL : oui Évaluation : La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation. Remarques : Le dosage n'a causé aucune mortalité.
Toxicité aiguë par voie cutanée	DL50 (Rat, mâle et femelle) : >5000 mg/kg Méthode : Directives du test 402 de l'OCDE Remarques : Le dosage n'a causé aucune mortalité.

CORROSION ET/OU IRRITATION DE LA PEAU

COMPOSANTS:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Espèce	Lapin
Méthode	Test de Draize
Résultat	Pas d'irritation de la peau
BPL	oui
Remarques	Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Huiles de paraffine (pétrole) déparaffinés catalytiques lourdes :

Espèce	Lapin
Durée d'exposition	24 h
Résultat	Pas d'irritation de la peau
BPL	oui
Remarques	Selon les données provenant de matières similaires.

Acide benzenesulfoniques, dérivés alkyl en C10-16, sels de calcium :

Espèce	Lapin
Durée d'exposition	4 h
Méthode	Directives du test 404 de l'ICDE
Résultat	Pas d'irritation de la peau

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Espèce	Lapin
Durée d'exposition	4 h
Méthode	Directives du test 404 de l'ICDE
Résultat	Pas d'irritation de la peau

RG0

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Espèce	Lapin
Durée d'exposition	4 h
Méthode	Directives du test 404 de l'OCDE
Résultat	Irritant pour la peau
BPL	oui

Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium :

Espèce	Lapin
Méthode	Directives du test 404 de l'OCDE
Résultat	Pas d'irritation de la peau

LÉSION/IRRITATION GRAVE DES YEUX PRODUIT:

Résultat	Pas d'irritation des yeux
Remarques	L'information fournie est basée sur les données de composants et sur la toxicologie de produits similaires.

Composants :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Espèce	Lapin
Résultat	Pas d'irritation des yeux
Méthode	Directives du test 405 de l'OCDE
BPL	oui
Remarques	Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Huiles de paraffine (pétrole) déparaffinés catalytiques lourdes :

Espèce	Lapin
Résultat	Pas d'irritation des yeux
BPL	oui
Remarques	Selon les données provenant de matières similaires.

Acide benzenesulfonique, dérivés alkyle en C10-16, sels de calcium :

Espèce	Lapin
Résultat	Pas d'irritation des yeux
Méthode	Directives du test 405 de l'OCDE
BPL	oui

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Espèce	Lapin
Résultat	Risque de lésions oculaires graves
Méthode	Directives du test 405 de l'OCDE
BPL	oui



Fiche de données de sécurité

RG0

Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium:

Espèce	Lapin
Résultat	Pas d'irritation des yeux

SENSIBILISATION CUTANÉE OU RESPIRATOIRE :

Sensibilisation de la peau Non répertorié selon les information disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires Non répertorié selon les information disponibles.

Produit :

Résultat Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Évaluation Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Type d'essai	Test de Buehler
Voies d'exposition	Contact avec la peau
Espèce	Cobaye
Méthode	Directives du test 406 de l'OCDE
Résultat	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	oui
Remarques	Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Huiles de paraffine (pétrole) déparaffinés catalytiques lourdes :

Type d'essai	Test de Buehler
Voies d'exposition	Contact avec la peau
Espèce	Cobaye
Méthode	Directives du test 406 de l'OCDE
Résultat	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
BPL	oui
Remarques	Selon les données provenant de matières similaires.

Acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Voies d'exposition	Contact avec la peau
Espèce	Cobaye
Résultat	Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Type d'essai	Test de Buehler
Voies d'exposition	Contact avec la peau
Espèce	Cobaye
Résultat	Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.



Fiche de données de sécurité

RG0

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Voies d'exposition	Contact avec la peau
Espèce	Cobaye
Méthode	Directives du test 406 de l'OCDE
Résultat	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	oui

Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium :

Voies d'exposition	Dermale
Espèce	Cobaye
Résultat	Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

MUTAGÉNÉCITÉ DE LA CELLULE GERMINALE :

Non répertorié selon les informations disponibles

Composants :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Génotoxicité in vitro	Type d'essai : Test de Ames Système de test : TA98 Activation métabolique : avec activation métabolique Méthode : Directives du test 471 de l'OCDE Résultat : négatif BPL : Pas d'information disponible Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
	Type d'essai : Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test : Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique Méthode : Directives du test 473 de l'OCDE Résultat : négatif BPL : non Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
	Type d'essai : Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Système de test : Cellules de lymphome de souris Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique Méthode : Directives du test 476 de l'OCDE Résultat : positif BPL : oui Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Génotoxicité in vivo

Type d'essai : Test du micronoyau
Espèce : Souris (mâle et femelle)
Type de cellule : Moelle osseuse
Voie d'application : Intrapéritonéal
Méthode : Directives du test 474 de l'OCDE

Fiche de données de sécurité

RG0

Résultat : négatif

BPL : Pas d'information disponible

Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Génotoxicité in vitro

Type d'essai : Test de Ames

Système de test : Salmonella typhimurium

Activation métabolique : avec activation métabolique

Méthode : Directives du test 471 de l'OCDE

Résultat : négatif

BPL : Pas d'information disponible

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires.

Type d'essai : Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro

Système de test : Cellules de lymphome de souris

Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique

Méthode : Directives du test 476 de l'OCDE

Résultat : négatif

BPL : oui

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires.

Type d'essai : Test d'aberration chromosomique in vitro

Système de test : Cellules d'ovaires de hamster chinois

Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique

Résultat : négatif

BPL : non

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires.

Génotoxicité in vivo

Espèce : Souris (mâle et femelle)

Type de cellule : Moelle osseuse

Voie d'application : Intrapéritonéal

Méthode : Directives du test 474 de l'OCDE

Résultat : négatif

BPL : Pas d'information disponible

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires.

Acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Génotoxicité in vitro

Type d'essai : Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro

Système de test : Cellules de lymphome de souris

Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique

Méthode : Directives du test 476 de l'OCDE

Résultat : négatif

BPL : oui

Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue



Fiche de données de sécurité

RG0

Type d'essai : Test de Ames
Système de test : Salmonella typhimurium
Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique
Méthode : Directives du test 471 de l'OCDE
Résultat : négatif
BPL : oui
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Génotoxicité in vivo

Type d'essai : Test in vivo du micronucleus
Espèce : Souris (mâle et femelle)
Type de cellule : Moelle osseuse
Voie d'application
Résultat : négatif
BPL : oui
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Génotoxicité in vitro

Type d'essai : Test de mutagenèse microbien (Test d'Ames)
Système de test : Salmonella typhimurium
Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique
Méthode : QSAR
Résultat : négatif

Acides Sulfoniques, pétrole, sels de calcium :

Génotoxicité in vitro

Type d'essai : Test de mutagenèse microbien (Test d'Ames)
Système de test : Bactérie
Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique
Méthode : Directives du test 471 de l'OCDE
Résultat : négatif
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Type d'essai : Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro

Système de test : Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique : avec ou sans activation métabolique
Méthode : Directives du test 476 de l'OCDE
Résultat : négatif
Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Non répertorié selon les informations disponibles

Composants :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Espèce	Souris, femelle
Voie d'application	Dermale
Durée d'exposition	18 mois
Méthode	Directives du test 451 de l'OCDE



Fiche de données de sécurité

RG0

Résultat	négatif
BPL	Pas d'information disponible
Remarques	Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Espèce	Souris, mâle
Voie d'application	Dermale
Durée d'exposition	24 mois
Méthode	Directives du test 453 de l'OCDE
Résultat	positif
BPL	Pas d'information disponible
Remarques	Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Cancérogénicité - Évaluation	Classifié selon le contenu en extrait de DMSO < 3% (Réglementation (CE) 1272/2008 Annexe VI, Partie 3, Note L)

Huile de paraffine (pétrole), déparaffinés catalytiques lourdes :

Espèce	Souris, femelle
Voie d'application	Dermale
Durée d'exposition	78 semaines
Fréquence du traitement	variée
Résultat	négatif
BPL	Pas d'information disponible
Remarques	Selon les données provenant de matières similaires.
Cancérogénicité - Évaluation	Classifié selon le contenu en extrait de DMSO < 3% (Réglementation (CE) 1272/2008 Annexe VI, Partie 3, Note L)

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Composants :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Effets sur la fertilité	Type d'essai : Fécondité/développement embryonnaire précoce Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : Oral (e) Dose : 0 - 1000 mg/kg Toxicité générale chez les parents : NOAEL : $\geq$ 1000 p.c. mg/kg Fertilité : NOAEL : $\geq$ 1000 p.c. mg/kg Développement précoce de l'embryon : NOAEL : $\geq$ 1000 p.c. mg/kg Méthode : Directives du test 421 de l'OCDE Résultat : L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité. BPL : oui Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
-------------------------	---

RG0

Incidences sur le développement foetal

Type d'essai : Développement embryofœtal
 Espèce : Rat, femelle
 Voie d'application : Dermale
 Dose : 0 - 125 - 500 mg/kg
 Toxicité maternelle générale : NOAEL : ≥ 2000 p.c. mg/kg
 Tératogénicité : NOAEL : ≥ 2000 p.c. mg/kg
 Toxicité pour le développement : NOAEL : ≥ 2000 p.c. mg/kg
 Méthode : Directives du test 414 de l'OCDE
 Résultat : négatif
 BPL : Pas d'information disponible.
 Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Huiles de paraffine (pétrole) déparaffinés catalytiques lourdes :

Effets sur la fertilité

Espèce : Rat, mâle et femelle
 Voie d'application : Oral (e)
 Fertilité : NOAEL : ≥ 1000 p.c. mg/kg
 Développement précoce de l'embryon : NOAEL : ≥ 1000 p.c. mg/kg
 Méthode : Directives du test 421 de l'OCDE
 BPL : oui
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires.

Incidences sur le développement foetal

Espèce : Rat, mâle et femelle
 Voie d'application : Oral (e)
 Toxicité maternelle générale : NOAEL : ≥ 5000 p.c. mg/kg
 Toxicité pour le développement : NOAEL : ≥ 5000 p.c. mg/kg
 BPL : Pas d'information disponible.
 Remarques : Selon les données provenant de matières similaires.

Acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Effets sur la fertilité

Espèce : Rat, mâle et femelle
 Voie d'application : Oral (e)
 Durée d'un traitement unique : 28 jours
 Toxicité générale chez les parents : NOAEL : ≥ 500 p.c. mg/kg
 Fertilité : NOAEL : ≥ 500 p.c. mg/kg
 Méthode : Directives du test 415 de l'OCDE
 BPL : oui
 Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Effets sur la fertilité

Type d'essai : Étude sur trois générations
 Espèce : Rat, mâle et femelle
 Voie d'application : Oral (e)
 Dose : 350 mg/kg
 Durée d'un traitement unique : 2 ans
 Toxicité générale chez les parents : 350 p.c. mg/kg
 Toxicité générale sur la génération F1: 350 p.c. mg/kg
 Toxicité générale sur la génération F2: 350 p.c. mg/kg
 Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.



Fiche de données de sécurité

RG0

Incidences sur le développement
foetal

Espèce : Rat, femelle
Voie d'application : Oral (e)
Dose : 300 mg/kg
Durée d'un traitement unique : 20 jours
Toxicité maternelle générale : NOAEL : 300 p.c. mg/kg
Tératogénicité : NOAEL : 300 p.c. mg/kg
Résultat : Aucun effet nocif.

STOT : exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles

Produit :

Évaluation La substance ou le mélange n'est pas classé (e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

Huile paraffine (pétrole) déparaffinés catalytiques lourdes :

Évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

STOT : exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles

Produit :

Voie d'application Oral (e)
Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Espèce	Rat, mâle
LOAEL	125 mg/kg
Voie d'application	Oral (e)
Durée d'exposition	90 jour
Nombre d'expositions	5 jours par semaine
Dose	0 - 125 - 500 mg/kg p.c.
Méthode	Directives du test 408 de l'OCDE
BPL	Pas d'information disponible
Remarques	Toxicité subchronique. Résultats d'essais effectués sur un produit analogue



Fiche de données de sécurité

RG0

Espèce	Rat, mâle et femelle
NOAEC	≥ 1 mg/l
Voie d'application	Inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition	20 jour
Nombre d'expositions	6 heures par jour
Dose	0 - 1.5 - 0.22
Méthode	Directives du test 412 de l'OCDE
BPL	Pas d'information disponible
Remarques	Toxicité subaiguë. Résultats d'essais effectués sur un produit analogue
Espèce	Rat, mâle et femelle
NOAEL	≥ 2000 mg/kg
Voie d'application	Contact avec la peau
Durée d'exposition	90 jour
Nombre d'expositions	5 jours par semaine
Dose	0 - 2000 mg/kg p.c.
Méthode	Directives du test 411 de l'OCDE
BPL	Pas d'information disponible
Remarques	Toxicité subchronique. Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Huile paraffine (pétrole) déparaffinés catalytiques lourdes :

Espèce	Rat, mâle
LOAEL	125 mg/kg
Voie d'application	Oral (e)
Durée d'exposition	13 semaines
Nombre d'expositions	5 jours par semaine
Dose	0 - 125 - 500 mg/kg p.c.
BPL	Pas d'information disponible
Remarques	Selon les données provenant de matières similaires.
Espèce	Rat, mâle et femelle
NOAEL	≥ 980 mg/m ³
Voie d'application	Inhalation
Durée d'exposition	4 semaines
Nombre d'expositions	6 heures par jour / 5 jours par semaine
Dose	0 - 125 - 500 mg/kg p.c.
BPL	Pas d'information disponible
Remarques	Selon les données provenant de matières similaires.
Espèce	Rat, mâle et femelle
NOAEL	≥ 2000 mg/kg
Voie d'application	Dermale
Durée d'exposition	13 semaines
Nombre d'expositions	5 jours par semaine
Méthode	Directives du test 411 de l'OCDE
BPL	Pas d'information disponible
Remarques	Selon les données provenant de matières similaires.



Fiche de données de sécurité

RG0

Acides benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sel de calcium :

Espèce	Rat, mâle et femelle
NOAEL	500 mg/kg
Voie d'application	Oral (e)
Durée d'exposition	28 jours
Nombre d'expositions	quotidien
Méthode	Directives du test 407 de l'OCDE
BPL	oui
Remarques	Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Calcium dodecylbenzenesulfphonate :

Espèce	Rat, mâle et femelle
LOAEL	115 mg/kg
Voie d'application	Oral (e)
Durée d'exposition	6 mois
Nombre d'expositions	7 jours par semaine
Dose	115 mg/kg
Remarques	Toxicité subchronique

Espèce	Rat, mâle et femelle
LOAEL	250 mg/kg
Voie d'application	Oral (e)
Durée d'exposition	1 mois
Nombre d'expositions	7 jours par semaine
Dose	250 mg/kg
Remarques	Toxicité subaigüe

TOXICITÉ PAR ASPIRATION :

Non répertorié selon les informations disponibles.

AUTRES INFORMATIONS :

Produit :

Remarques : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12. Données écologiques

ÉCOTOXICITÉ

Composants :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Toxicité pour les poissons	LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Contrôle analytique: oui Méthode: Directives du test 203 de l'OCDE BPL: oui Remarques: Concentration nominale Résultats d'essais effectués sur un produit analogue. Fraction extractible à l'eau
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)) : > 10000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Contrôle analytique: non Méthode: Directives du test 202 de l'OCDE BPL: Pas d'information disponible Remarques: Concentration nominale Résultats d'essais effectués sur un produit analogue. Fraction extractible à l'eau
Toxicité pour les algues/ plantes aquatiques	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues d'eau)): >100 mg/l Durée d'exposition : 72 h Contrôle analytique : non Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: Pas d'information disponible Remarques: Concentration nominale Résultats d'essais effectués sur un produit analogue. Fraction extractible à l'eau NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)) : >= 100 mg/l Durée d'exposition : 72 h Contrôle analytique : non Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: Pas d'information disponible Remarques: Concentration nominale Résultats d'essais effectués sur un produit analogue. Fraction extractible à l'eau



Fiche de données de sécurité

RG0

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)) : 10 mg/l
Point final : Reproduction
Durée d'exposition : 21 j
Contrôle analytique : non
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: Concentration nominale
Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Fraction extractible à l'eau

Huile de paraffine (pétrole) déparaffinés catalytiques lourdes :

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

EL50 Daphnia magna (Puce d'eau)) : >10000 mg/l
Point final : Immobilisation
Durée d'exposition : 48 h
Contrôle analytique : non
BPL: Pas d'information disponible
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires (WAF)

Toxicité pour les algues/
plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchbergiella subcapitata (Algues vertes)) : > 100 mg/l
Point final : Taux de croissance
Durée d'exposition : 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: (WAF)

NOELR (Pseudokirchbergiella subcapitata (Algues vertes)) : >100 mg/l
Point final : Taux de croissance
Durée d'exposition : 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: (WAF)

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOELR (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) : >=1000 mg/l
Point final : Mortalité
Durée d'exposition : 28 j Méthode: calculé
BPL: non
Remarques: La valeur est calculée.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEL Daphnia (Puce d'eau)) : 10 mg/l
Point final : Reproduction
Durée d'exposition : 21 j
BPL: oui
Remarques: Fraction extractible à l'eau



Fiche de données de sécurité

RG0

Acide benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Toxicité pour les poissons	LL50 (Cyprinodon variegatus (Vairon à tête de mouton)) : 10000 mg/l Point final : Mortalité Durée d'exposition : 96 h Contrôle analytique : oui Méthode: OCDE Ligne directrice 203 BPL: oui Remarques: Fraction extractible à l'eau Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)) : >1000 mg/l Point final : Immobilisation Durée d'exposition : 48 h Contrôle analytique : oui Méthode: OPPTS 797.1300 BPL: oui Remarques: Fraction extractible à l'eau Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité pour les algues/ plantes aquatiques	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)) : >1000 mg/l Point final : Taux de croissance Durée d'exposition : 96 h Contrôle analytique : oui Méthode: OTS 797.1050 (Algal toxicity, Tiers I and II) BPL: oui Remarques: Fraction extractible à l'eau Résultats d'essais effectués sur un produit analogue. Niveau sans effet nocif observé (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)) : >=1000 mg/l Point final : Taux de croissance Durée d'exposition : 96 h Contrôle analytique : oui Méthode: OTS 797.1050 (Algal toxicity, Tiers I and II) BPL: oui Remarques: Fraction extractible à l'eau Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité pour les microorganismes	CE50 (Boue activée) : >10000 mg/l Point final : Inhibition de la respiration Durée d'exposition : 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui Remarques: Fraction extractible à l'eau Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.



Fiche de données de sécurité

RG0

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Toxicité pour les poissons	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) : 2.8 - 4.2 mg/l Durée d'exposition : 48 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)) : 2.9 mg/l Durée d'exposition : 48 h Méthode : OCDE Ligne directrice 202 BPL : oui Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	CE50 (Scenedesmus capricornutum (Algues d'eau douce)) : 2.9 mg/l Durée d'exposition : 96 h BPL : non Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	NOEC (daphnia magna (Puce d'eau)) : 1.18 mg/l Durée d'exposition : 21 j BPL : non Remarques : Eau douce Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
---	--

Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium

Toxicité pour les poissons	LL50 (Cyprinodon variegatus (Vairon à tête de mouton)) : >10000mg/l Point final : Mortalité Durée d'exposition : 96 h Type d'essai : Essai en statique Méthode : Directives du test 203 de l'OCDE BPL : oui Remarques : Fraction extractible à l'eau
Toxicité pour la daphnia et les autres invertébrés aquatiques	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)) : >1000mg/l Point final : Taux de croissance Durée d'exposition : 96 h Méthode : OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II) Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue. Fraction extractible à l'eau
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)) : >1000mg/l Point final : Taux de croissance Durée d'exposition : 96 h Méthode : OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II) Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue. Fraction extractible à l'eau

RG0

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1000 mg/l
 Point finale : Taux de croissance
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode : OTS 797.1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II)
 Remarques : Fraction extractible à l'eau
 Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

Toxicité pour les
 microorganismes

CE50 (Boue activée): > 10000 mg/l
 Point final : Inhibition de la respiration
 Durée d'exposition: 3h
 Méthode : OECD Ligne directrice 209
 Remarques : Fraction extractible à l'eau

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Composants :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Biodégradabilité

Aérobique
 Concentration : 44 mg/l
 Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
 Biodégradation : 31 %
 Durée d'exposition : 28 j
 Méthode : Directives du test 301F de l'OECD
 BPL : oui

Stabilité dans l'eau

Remarques : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Acides benzenesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium :

Biodégradabilité

Aérobique
 Inoculum: boue activée
 Résultat: Difficilement biodégradable.
 Biodégradation: 8.6 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode : Directives du test 301 D de l'OECD
 BPL: oui
 Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Biodégradabilité

Résultat: Facilement biodégradable
 Biodégradation: 100 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode : Directives du test 301 B de l'OECD
 BPL: oui



Fiche de données de sécurité

RG0

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Biodégradabilité

Aérobique

Inoculum: boue activée.

Concentration : 2 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8.6 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode : Directives du test 301 D de l'OECD

BPL : oui

Remarques : Résultats d'essais effectués sur un produit analogue.

POTENTIEL BIOACCUMULATIF :

Composants :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Coefficient de partage
(n-octanol/eau):

log Pow : > 3.90

Méthode : Valeur calculée

Calcium dodecylbenzenesulphonate :

Coefficient de partage
(n-octanol/eau):

log Pow : 4.77 (25C)

MOBILITÉ DANS LE SOL :

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant :

Mobilité

Remarques : Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.
Distribution connue en compartiments environnementaux.

AUTRES EFFETS NÉFASTES :

Information écologique supplémentaire

Le produit lui-même n'a pas été testé.

13. Données sur l'élimination du produit

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Déchets de résidus

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Les récipients vides maintiennent le résidu de produit ; observez toutes les précautions pour le produit.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

14. Informations relatives au transport

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

IATA-DGR

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

de

l'Annexe II des règles MARPOL 73/78

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

et du code IBC

RÉGLEMENTATION NATIONALE

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Risques et manipulations

Non dangereux pour le transport. Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

15. Informations sur la réglementation

Veuillez noter que la section 3 de ce document répertorie uniquement les composants dangereux requis par les réglementations spécifiques au pays ou à la région relatives à la communication sur les dangers. Les identifiants chimiques répertoriés dans la section 3 sont utilisés au niveau international à des fins de communication sur les dangers, et peuvent différer de ceux utilisés dans le cadre de la couverture des stocks de produits chimiques dans une région ou un pays en particulier. Les renseignements relatifs au stock de produits chimiques donnés dans la section 15 de ce document s'appliquent au produit dans son intégralité et doivent être utilisés lors de l'évaluation de la conformité des stocks.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

NPRI Composants

diphenylamine
xylene
ethylbenzene
naphthalene
2,6-di-tert-butyl-p-crésol

DSL

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) Canadienne

TSCA

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

La méthode de SINTO de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles du sûreté.

16. Autres informations

Texte complet d'autres abréviations

Texte complet d'autres abréviations

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision 2022-10-17 Version 2

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F